

DEPARTEMENT
GARD

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE AUBORD N° D2025_03

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 030-213000201-20250331-D2025_03-BF



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au vote
19	19	16

Date de la convocation :
18/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 31 mars à 18 heures 30,
le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Arnaud Beltrame
sous la présidence de Madame Françoise Turribio

Date de l'affichage :
18/03/2025

Présents :

Mesdames et Messieurs, Jean-Jacques Andrieu, Christian Carteyrade Sylvie Devassine, Isabelle Dos Reis, Mireille Gassier, Fabian Herrero, Elodie Dolhadille Jansen, Josiane Julien, Lebois Didier, Jean-Pierre Matini, Kati Moulet, Françoise Turribio.

Procurations :

Monsieur Tricou Sébastien donne procuration à Madame Kati Moulet,
Monsieur Daniel Weyh donne procuration à Monsieur Jean-Jacques Andrieu,
Madame Isabelle Pinon donne procuration à Madame Françoise Turribio
Madame Karine Noguéra donne procuration à Madame Sylvie Devassine

Absents excusés : Messieurs André Brundu, Pierre Philippe Carpentier et Alain Courtois

En début de séance et en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Monsieur Fabian Herrero

Délibération n°D2025_03 : Approbation du Compte Financier Unique 2024 du budget annexe -Service Eau et Assainissement

Monsieur Carteyrade expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963 ;

VU l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le Compte Financier Unique du **budget annexe -Service Eau et Assainissement** ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations essentielles sur la situation financière du **budget annexe -Service Eau et Assainissement**, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan, du compte de résultat synthétiques et des produits ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie les travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	241 779.25	504 330.22	746 109.47
	Recettes réalisées	B	226 833.39	519 895.97	746 729.36
	Restes à réaliser	C	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	983 025.50	668 719.61	1 651 745.11
	Dépenses réalisées	E	190 720.52	557 580.85	748 301.37
	Restes à réaliser	F	50 000.00	0.00	50 000.00
Différences entre titres et mandats	Solde des réalisations de l'exercice	G = B-E	36 112.87	-37 684.88	-1 572.01
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	H	741 246.25	164 389.39	905 635.64
Solde (investissement ou résultat de clôture (fonctionnement))	Excédent/Déficit	G+H	777 359.12	126 704.51	904 063.63

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le

0.00
-50 000.00

S²LO

ID : 030-213000201-20250331-D2025_03-BF

Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	I = C-F	-50 000.00		
Résultat cumulé	Excédent/Déficit	G+H+I	727 359.12	126	

Monsieur le Maire se retire et ne participe pas au vote, le président de séance désigné pour cette délibération est Madame Françoise Turribio.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du **budget annexe -Service Eau et Assainissement**
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Le secrétaire de séance



Le Maire,
André BRUNDU

